



## Opposition frauduleuse à des chèques

Par **ama67**, le **12/10/2008 à 12:20**

Bonjour, rnmon problème est le suivant : mon ex-compagnon m'a signé des chèques pour rembourser une dette. Il y a ensuite fait opposition sans me prévenir.rnrnJ'ai pu encaisser un de ces chèques, et lorsque j'ai voulu encaisser le 2ème, celui-ci a été refusé, car il a fait opposition. Il ne m'avait pas prévenu. Il m'a expliqué ensuite qu'il avait perdu son chéquier et avait dû faire opposition à tout le chéquier....rnJ'ai repris contact avec lui, il s'est engagé à lever l'opposition. C'était il y a 5 mois, il ne l'a toujours pas fait.rnrnJe voudrais savoir quels sont mes recours juridiques, car je sais que faire opposition à des chèques sans en avertir le bénéficiaire, et surtout de ne pas s'acquitter de sa dette ensuite est totalement illégal.rnFace à tant de mauvaise volonté et puisqu'il ne veut pas régler l'affaire à l'amiable, je souhaite savoir ce que je peux faire.rnrnMerci pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **12/10/2008 à 22:37**

Si un chèque a été payé, ces chèques ont donc été émis avant la perte du chéquier.rnSi le chèque a été refusé pour le motif de "perte du chéquier", rendez-vous à l'agence bancaire, précisez leur qui vous êtes, indiquez leur que ces chèques ont bien été émis par la personne à une date antérieure à la perte du chéquier.rnrnSi vous n'obtenez pas satisfaction, il ne vous reste que la solution du dépôt de plainte pour fausse déclaration.

Par **Patricia**, le **12/10/2008 à 23:17**

Bonsoir,rnrnVotre compagnon a émis DES chèques... quelles sont les dates d'émissionrnde

ses chèques ?  
Ils sont tous datés du même jour ? jour de celui qu'il vous les a remis ?  
Et après c'était à vous de les déposer à votre banque le jour qu'il le souhaitait ?  
La date d'émission est très importante car il est interdit d'antidater ... (date antérieure à la date réelle)  
Quand plusieurs chèques sont faits pour paiement échelonné, la date doit être la même pour tous et après, c'est au bénéficiaire de les encaisser à sa banque à la date souhaitée du tireur.  
Cordialement